

25-A-0153

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

FRETIN -

**ROUTE METROPOLITAINE 145 - RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
HORS AGGLOMERATION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0066 du 18 mars 2025 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0068 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 413-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande en date du 29 avril 2025 émise par la société Entreprise DENIS WATTEZ sise 189 Route de Lille 62218 Loison-sous-Lens pour le compte de la société SNCF sise Tour de Lille – Étage 3 – Salle 318100 Boulevard de Turin– 59777 EURALILLE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation ;

Considérant que des travaux de purges et réparations de ponts rails à la nacelle rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers du 12 mai au 16 mai 2025 Route Métropolitaine 145 à Fretin ;

ARRÊTE

Article 1. À compter du 12 mai et jusqu'au 16 mai 2025, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la Route Métropolitaine 145 du PR 24+800 au PR 24+870 à Fretin :

- La circulation est alternée par feux et K10 ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;



Arrêté Du Président

Article 2. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, la société Entreprise DENIS WATTEZ ;

Article 3. Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront les services de la MEL 48 heures avant le début des travaux par le biais du mail générique arrete.circulation@lillemetropole.fr.

Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront également les services de la MEL de la fin des travaux dans le délai de 24 heures après leur fin effective par le biais du mail générique arrete.circulation@lillemetropole.fr.

Article 4. Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

Article 5. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 6. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Mme le Maire de Fretin ;
- La société Entreprise DENIS WATTEZ ;
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers ;
- M. le Directeur de Deverra ;
- M. le Lieutenant-Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de Lille ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord ;
- M. le Directeur Zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité Nord ;
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L ;
- M. le Directeur d'Ilévia.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : Prénom :

Dénomination : **ENTREPRISE DENIS WATTEZ** Représenté par : **BARBOTIN PAULINE**

Adresse Numéro : **189** Extension : Nom de la voie : **ROUTE DE LILLE**

Code postal **6 2 2 1 8** Localité : **LOISON SOUS LENS** Pays : **FRANCE**

Téléphone **0 6 4 9 6 5 2 2 2 3** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **barbotin@dwattez.fr** @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **SNCF RESEAU INFRAPOLE TGV** Prénom :

Adresse Numéro : **100** Extension : Nom de la voie : **BOULEVARD DE TURIN**

Code postal **5 9 7 7 7** Localité : **LILLE** Pays : **FRANCE**

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° **M145** Voie communale n°

Hors agglomération ☒ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + **M145PR24U** Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + **M145PRFSU**

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal **5 9 2 7 3** Localité : **FRETIN**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : **purge et réparation de ponts rails à la nacelle**

Date prévue de début des travaux : **1 0 0 4 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours calendaires) : **0 8**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **0 8** Date de début de réglementation **1 0 0 4 2 0 2 5**

Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒

Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue **3 5 M**

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :**Circuler**

Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le :

A LOISON SOUS LENS

Nom : **BARBOTIN** Prénom : **PAULINE** Qualité : **QSE**